

BRUXELLES ENVIRONNEMENT
Direction Logistique
Departement patrimoine immobilier
A l'att.de M. J.-P. Hannequart,
Directeur-général et M. H. De Laet,
Directeur.
Gulledelle, 100
1200 BRUXELLES

V/Réf : 06/12/2012/DL/PEN/MDR/svu
N/Réf. :GM/FRT3.2/s.532
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : FOREST. Parc Duden. Ancienne forge (local des jardiniers). Nettoyage des façades et application d'un anti-graffiti.
(Dossier traité par : M. Michel De Rouck)

En réponse à votre lettre du 10 décembre 2012 sous référence, nous vous communiquons l'avis de principe émis par notre Assemblée en sa séance du 30 janvier 2013 concernant l'objet susmentionné.

Votre demande porte sur le traitement de la forge de l'ancienne propriété Mosselmanns, actuellement utilisée comme un local pour les jardiniers.

Les travaux prévus sont l'aérogommage des façades ainsi que l'application d'un produit anti-graffiti. Si la CRMS ne s'oppose pas à un nettoyage des façades si cela s'avère être nécessaire, elle estime que la demande est trop peu documentée pour se prononcer sur la pertinence des travaux et de la technique prévue. Il semble en effet que, même s'il s'agit en soi d'une technique acceptable, celle-ci ne se prêterait pas à l'enlèvement de tous les types de peintures. Dans ce cadre, la CRMS s'interroge sur la pertinence d'enlever entièrement la peinture des façades et sur la finition qu'il conviendrait à donner à ce bâtiment après nettoyage éventuel (était-il ou non peint à l'origine ?). Elle attire également l'attention sur le fait que l'application d'un anti-graffiti sur les façades risque d'en modifier l'aspect et devrait donc être évaluée sur base d'un essai préalable.

Dès lors, la CRMS demande de mieux documenter la présente demande. Elle vous conseille à cette fin de prendre contact avec le gestionnaire du dossier à la DMS (M. Th. Wauters, responsable de la Cellule « Sites ») et de procéder éventuellement à une visite sur place.

Dans ce cadre, elle vous demande également d'introduire dès à présent les demandes d'avis préalables d'abord à la Direction des Monuments qui les transmettra, le cas échéant, à la CRMS.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. Th. Wauters (gestionnaire de la Cellule « Sites ») + par mail à Th. Wauters, P. Piéreuse, M. Muret, L. Leirens, N. De Saeger.